



EXPOSE DES MOTIFS ET PROJET DE DECRET

**abrogeant celui du 6 décembre 2000 sur le regroupement de l'Ecole romande
de pharmacie**

et

RAPPORT DU CONSEIL D'ETAT AU GRAND CONSEIL

sur le postulat

Catherine Labouchère et consorts

**« Ecole de pharmacie Genève-Lausanne (EPGL) : bilan et suites de la période transitoire »
(18_POS_037)**

1. OBJECTIF

Le 17 mai 2013, l'Université de Lausanne dénonce la *Convention du 8 juillet 2003 entre l'Université de Lausanne et l'Université de Genève réglant le transfert à l'Université de Genève (UNIGE) de la Section de pharmacie de la Faculté des sciences de l'Université de Lausanne (UNIL)*, conformément aux dispositions prévues dans celle-ci, au motif que l'intégration de l'ancienne Section de pharmacie de l'UNIL est pleinement effective et a été menée à terme avec succès. La résiliation sera effective au 7 juillet 2019.

La Convention du 8 juillet 2003 s'appuie sur le *décret du Grand Conseil du 6 décembre 2000 traitant du regroupement de l'Ecole romande de pharmacie*. Suite à la dénonciation de la Convention par l'UNIL, le décret du 6 décembre 2000 est devenu obsolète. Pour cette raison, le présent projet de décret propose son abrogation.

Si l'objectif de cette abrogation est d'épurer les textes juridiques, elle ne remet pas en cause l'Ecole romande de pharmacie telle que voulue dans le cadre du « projet triangulaire », ni la collaboration entre l'Université de Lausanne et de Genève qui se poursuit.

2. CONTEXTE

2.1 Historique et dénonciation de la Convention du 12 novembre 2003

Dès 1993, l'UNIL et l'UNIGE conviennent de mettre en commun les ressources affectées à l'enseignement et la recherche en pharmacie sous la dénomination d'Ecole romande de pharmacie. En 2000, un accord de principe est conclu en vue d'un regroupement des études de pharmacie à Genève. Pour garantir son financement, le Grand Conseil vaudois adopte le 6 décembre 2000 le décret qui prévoit que dès 2004 « un montant de 4.6 millions de francs (valeur 1999), prélevé sur le budget de l'Université de Lausanne, sera annuellement transféré par le Département de la formation et de la jeunesse du Canton de Vaud au Département de l'instruction publique du Canton de Genève ».

Le 8 juillet 2003, l'UNIL et l'UNIGE adoptent la Convention réglant le transfert à l'UNIGE de la Section de pharmacie de la Faculté des sciences de l'UNIL et la création de l'Ecole de pharmacie Lausanne-Genève (EPGL). Elle précise notamment que le personnel d'enseignement et de recherche est transféré à Genève, mais que le premier cycle d'étude (devenu la première année après la réforme dite de Bologne) est dispensé à la fois à Genève et à Lausanne. Ainsi du personnel d'enseignement et de recherche, bien qu'employé par l'UNIGE, maintient également ses activités à l'UNIL.

Conclue pour une durée de 16 ans, la Convention prévoit que 6 années avant son échéance, les parties - l'UNIL et l'UNIGE - règlent les modalités de son renouvellement et que, à défaut d'une résiliation par l'une ou l'autre des parties 5 ans avant son échéance, elle se renouvelle de 5 ans en 5 ans. Cette Convention a été ratifiée par le Conseil d'Etat vaudois par arrêté le 12 novembre 2003. En effet, la compétence de négocier et de conclure des accords de collaboration interuniversitaires n'a été acquise par l'UNIL qu'un an plus tard, suite à l'entrée en vigueur de la loi sur l'Université de Lausanne (LUL) du 6 juillet 2004.

Le 17 mai 2013, l'UNIL dénonce valablement la Convention de 2003, résiliation qui sera effective au 7 juillet 2019. La raison de cette dénonciation réside dans le fait que le transfert de l'Ecole de pharmacie à l'UNIGE est désormais pleinement effectif. Les conditions fixées dans la convention ont été totalement respectées.

Il convient de signaler que, dans la situation similaire du transfert de l'Institut des sciences du mouvement et de la médecine du sport de la faculté de médecine de l'UNIGE à l'UNIL, aucune compensation financière durable n'est intervenue entre les deux universités : le transfert a fait l'objet d'une convention signée le 14 janvier 2013 pour une durée de quatre ans, et d'une subvention fédérale (4 millions de francs) qui a couru jusqu'à l'échéance de la convention le 31 décembre 2016. Cette subvention a permis de couvrir les frais d'exploitation et de personnel liés au transfert de Genève à Lausanne, ainsi que les coûts de trois nouveaux postes d'enseignement et de recherche créés à l'UNIL. En complément de cette subvention fédérale, l'UNIL a engagé un montant total de 7'305'000 francs sur la même période, notamment pour la création de 4 postes supplémentaires de personnel d'enseignement et de recherche de l'Institut des sciences du sport de l'Université de Lausanne (ISSUL). A l'échéance de la convention, les deux parties ont convenu de ne pas la reconduire puisque le transfert des étudiants et du personnel était achevé. Depuis lors l'UNIL assure la totalité des coûts de l'ISSUL. Les collaborations entre les deux universités dans le domaine du sport se poursuivent. Leurs modalités ont été revues en 2016, notamment dans l'orientation « enseignement » du master en sciences du sport.

2.2 Nécessité d'une collaboration future selon de nouvelles modalités

La dénonciation de la Convention de 2003 n'implique pas pour l'UNIL l'arrêt de ses activités en sciences pharmaceutiques dans le canton. En effet, la pharmaceutique (« pharma » : développement de solutions thérapeutiques à partir de procédés liés à la chimie essentiellement) est essentielle au développement des projets prioritaires en sciences de la vie dont elle fait partie, au même titre que les biotechnologies (« biotech » : développement de solutions thérapeutiques à partir de procédés liés à la biologie essentiellement) et les technologies médicales (« medtech » : fabrication de matériel, dispositifs et équipements médicaux). Ces trois sous-secteurs du domaine des sciences de la vie sont aujourd'hui indissociables. Ils participent intimement au développement de compétences médicales de pointe, comme notamment la médecine personnalisée, l'oncologie et l'immunothérapie, où des moyens importants sont engagés en partenariat étroit avec le Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV). En outre, les technologies et procédés utilisés pour développer de nouveaux médicaments et de nouveaux équipements pour les industries pharmaceutique et médicale tendent à converger. Tous ces développements sollicitent de façon synergique l'ensemble des sciences liées aux traitements médicamenteux. Or, la place lausannoise jouit d'une grande réputation dans divers domaines spécifiques de ce champ, tels que la pharmacogénétique, la pharmacométrie, la pharmacologie clinique et la pharmacie hospitalière. Ces compétences jouent un rôle crucial non seulement dans le domaine de la recherche, mais également dans celui de l'innovation ou encore dans l'attractivité économique qu'exerce le canton dans cette branche, l'industrie pharmaceutique étant bien implantée dans notre région. Elles doivent donc être maintenues sur le site lausannois. Le maintien répond également à un besoin de formation croissant et de haut niveau, non seulement pour les pharmaciens et les médecins, mais aussi pour les futurs professionnels de la pratique avancée en soins qui se voient attribuer des droits de prescription, selon la décision du Grand Conseil vaudois du 14 novembre 2017 modifiant la loi du 29 mai 1985 sur la santé publique.

Entre 2008 et 2018, 305 étudiants, dont 134 vaudois, ont débuté la première année de bachelor en sciences pharmaceutiques à l'UNIL et 527 étudiants à l'UNIGE (tableau 1). Ces effectifs démontrent l'intérêt des étudiants pour la première année de formation à l'UNIL, et ce malgré le fait que la suite de la formation doit être suivie à l'UNIGE ou dans une autre université.

Tableau 1 : Entrants au niveau licence/bachelor en pharmacie à l'UNIL et à l'UNIGE, dont nombre d'étudiants vaudois (canton de domicile avant le début des études)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
UNIL	21	23	25	23	31	25	33	35	32	22	35
dont étudiants vaudois	11	9	12	9	17	7	13	14	18	7	17
UNIGE	48	39	48	46	44	54	40	57	49	44	58
dont étudiants vaudois	6	*	*	7	5	3	*	6	4	*	8

Source : Office fédéral de la statistique (2019), *moins de 3 (protection des données)

La Direction de l'UNIL, tout en dénonçant la Convention de 2003, entend poursuivre sa contribution à l'Ecole de pharmacie de l'UNIGE. En effet, le bilan tiré de ses années de collaboration avec l'Université de Genève dans le domaine pharmaceutique est très positif et il ne s'agit aucunement de remettre en question ce lien. L'UNIL et l'UNIGE ont à cet effet élaboré une nouvelle convention qui définit les modalités précises de leur collaboration future. En ce sens, il s'agit pour l'UNIL de contribuer à l'enseignement et à la recherche de l'EPGL, non plus uniquement par une participation financière mais par une offre de prestations qui comprend :

- le maintien d'une première année de bachelor en sciences pharmaceutiques à Lausanne, sous la responsabilité de l'Ecole de biologie de la Faculté de biologie et de médecine ;
- la participation aux enseignements dispensés par l'EPGL et
- l'encadrement de travaux de master et de thèses doctorales.

Cette nouvelle convention prévoit également le renforcement des activités existantes, notamment de recherche, en pharmacie à l'UNIL, au CHUV et à UniSanté (Policlinique médicale universitaire de Lausanne - PMU) pour contribuer à ce que le canton de Vaud préserve sa position privilégiée et garantir le maintien de sa compétitivité dans cette branche.

Le Conseil d'Etat salue la décision de l'UNIL de maintenir et renforcer ses activités dans ce secteur ainsi que la volonté de l'UNIL et de l'UNIGE de poursuivre leur collaboration dans la formation et la recherche en sciences pharmaceutiques.

3. COMMENTAIRE DU PROJET DE DECRET

Art. 1

Le décret du 6 décembre 2000 sur le regroupement de l'Ecole romande de pharmacie fixait la contribution financière de l'Université de Lausanne afin de garantir le financement de l'Ecole romande de pharmacie dans le cadre du transfert à l'UNIGE. Ce transfert est aujourd'hui pleinement effectif. C'est pourquoi il est proposé d'abroger ce décret.

Art. 2

Le décret entrera en vigueur le 8 juillet 2019, soit à la date effective de la résiliation de la convention de 2003.

4. CONSEQUENCES DU PROJET DE DECRET

4.1 Constitutionnelles, légales et réglementaires (y.c. eurocompatibilité)

Suite à la dénonciation par l'UNIL de la Convention du 8 juillet 2003, le décret du 6 décembre 2000 sur le regroupement de l'Ecole romande de pharmacie devient obsolète et doit être abrogé.

4.2 Financières (budget ordinaire, charges d'intérêt, autres)

Les conséquences financières de la dénonciation de la Convention de 2003 par l'UNIL n'ont pas d'impact sur le budget du canton de Vaud.

Par contre la dénonciation a des conséquences financières significatives pour l'UNIL qui prendront effet à l'échéance de la convention précédente, c'est-à-dire le 8 juillet 2019. Découlant de la nouvelle convention entre l'UNIL et l'UNIGE réglant leur collaboration dans le domaine de l'enseignement et de la recherche en sciences pharmaceutiques, sous la dénomination « Institut des Sciences Pharmaceutiques de Suisse Occidentale (ISP-SO) », elles peuvent être résumées comme suit :

- l'UNIL ne versera plus à l'UNIGE de contribution annuelle, soit environ 5 millions de francs (valeur 2018 : 5'026'986 CHF) ;
- l'UNIGE ne rétrocèdera plus à l'UNIL la contribution qu'elle reçoit en vertu de l'accord intercantonal universitaire du 20 février 1997 en faveur des étudiants dont le domicile légal au moment de l'obtention du certificat donnant accès aux études universitaires était situé dans le canton de Vaud, soit environ 1.4 million de francs par an (valeur 2018 : 1'439'200 CHF). Cette rétrocession était définie au chapitre III de la Convention de 2003 ;
- l'UNIL prendra à sa charge des dépenses de personnel et de matériel actuellement financées par l'UNIGE à hauteur de 900'000 francs par an environ ;
- l'UNIL prévoit d'affecter un montant de 1'100'000 francs par an pour le renforcement des équipes de recherche dans le domaine des sciences pharmaceutiques et la participation à l'enseignement et à l'encadrement des travaux à Lausanne.

4.3 Conséquences en termes de risques et d'incertitudes sur les plans financier et économique

Les modalités de la future collaboration entre l'UNIL et l'UNIGE dans le domaine de la pharmacie ont été définies dans la nouvelle convention. La Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES), dans le cadre de son activité de surveillance de l'Université de Lausanne, suit avec attention la conduite du dossier.

Il est à noter que cette nouvelle convention ne remet nullement en question la nécessité d'abroger le décret du 6 décembre 2000 qui est devenu obsolète.

4.4 Personnel

Les transferts de personnel qui sont effectués à l'occasion du changement organisationnel le sont dans le respect des droits acquis des personnes concernées.

4.5 Communes

Néant.

4.6 Environnement, développement durable et consommation d'énergie

Néant.

4.7 Programme de législation et PDCn (conformité, mise en œuvre, autres incidences)

Néant.

4.8. Loi sur les subventions (application, conformité) et conséquences fiscales TVA

Néant.

4.9 Financement/ art. 163 al. 2 Cst-VD

Le présent projet de décret n'engendre aucune charge nouvelle.

4.10 Découpage territorial (conformité à DecTer)

Néant.

4.11 Incidences informatiques

Néant.

4.12 RPT (conformité, mise en œuvre, autres incidences)

Néant.

4.13 Simplifications administratives

Néant.

4.14 Protection des données

Néant.

4.15 Autres

Néant.

4.16 Récapitulation des conséquences du projet de décret sur le budget de fonctionnement

Néant

5 CONCLUSION

Vu ce qui précède, le Conseil d'Etat a l'honneur de proposer au Grand Conseil d'adopter le projet de décret abrogeant celui du 6 décembre 2000 sur le regroupement de l'Ecole romande de pharmacie.

RAPPORT DU CONSEIL D'ETAT AU GRAND CONSEIL SUR LE POSTULAT CATHERINE LABOUCHERE ET CONSORTS « ECOLE DE PHARMACIE GENEVE-LAUSANNE (EPGL) : BILAN ET SUITES DE LA PERIODE TRANSITOIRE »

Rappel

Le 27 février 2018, Madame la Députée Catherine Labouchère et consorts ont déposé au Grand Conseil un postulat « Ecole de pharmacie Genève-Lausanne (EPGL) : bilan et suites de la période transitoire ».

Texte déposé :

Le regroupement de l'Ecole de pharmacie à Genève, initié dans les années 1990, fait partie d'un projet visant à améliorer la formation et la recherche grâce à de nouvelles ressources et à une meilleure collaboration entre l'Université de Lausanne (UNIL), l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL) et l'Université de Genève (UNIGE).

Dans une déclaration commune d'intention signée le 30 juin 2000, le Conseil fédéral, le Conseil d'Etat du canton de Vaud et le Conseil d'Etat de la République et canton de Genève manifestaient leur soutien au projet d'innovation et de coordination « Sciences, Vie, Société » élaboré le 20 octobre 1998 par la direction de l'EPFL et les rectorats des Universités de Lausanne et de Genève.

Le 6 décembre 2000, le Grand Conseil vaudois acceptait de garantir le financement de ce regroupement dès 2004 en votant un décret présenté par le Conseil d'Etat. Soumise au référendum financier obligatoire cette contribution annuelle vaudoise au financement de l'Ecole de pharmacie Genève – Lausanne (EPGL), a été approuvée par le peuple vaudois le 10 juin 2001.

Les détails subséquents du regroupement ont été ensuite finalisés dans la convention du 8 juillet 2003 réglant le transfert à l'Université de Genève de la section de pharmacie de la faculté des sciences de l'Université de Lausanne. Cette convention a été ratifiée par un arrêté du Conseil d'Etat du 12 novembre 2003. Sa durée est de seize ans, renouvelée tacitement en absence d'une dénonciation préalable.

La convention prévoit notamment des dispositions administratives et financières. A son article 4.1 sous le chapitre « Engagement de l'Université de Lausanne », il est prévu que l'UNIL verse une contribution annuelle forfaitaire à l'UNIGE, indexée selon l'indice des prix à la consommation.

Cette convention a été dénoncée par l'UNIL pour son échéance en 2019.

Un coup d'oeil sur les chiffres permet de constater que l'EPGL dénombre en 2017, 450 étudiants (254 en 2006), le budget est de 17,15 millions dont 7,7 proviennent de l'UNIGE, 5,1 de l'UNIL (budget 2018 p.117 et 118 rubrique subventions) et le reste des fonds (Fonds national suisse, Commission pour la technologie et l'innovation, Union européenne, National Institute of Health, Industrie, etc.)

Les étudiants de l'EPGL ont des débouchés tant dans les officines (280 dans le canton de Vaud) que dans les hôpitaux, et l'industrie (le canton de Vaud en compte plusieurs de renom dans le domaine propre et celui des sciences de la vie). Le chômage de la branche est faible environ 0,5 %.

Le rôle des pharmaciens est essentiel dans la chaîne de soins en jouant un rôle clé dans la prévention, la coordination des soins, la contribution aux soins de premiers recours en assurant des conseils professionnels indispensables à la sécurité des patients. Un rapport du Conseil fédéral du 27 septembre 2012, en réponse à un postulat Humbel, reconnaît le rôle des pharmaciens dans les soins de base.

La dénonciation unilatérale par l'UNIL de la convention du 8 juillet 2003 pose une série de questions quant à, notamment, la pérennité du financement vaudois de l'EPGL.

Il est également essentiel de pouvoir en mesurer les conséquences en regard de l'importance de maintenir la qualité et l'attractivité des Sciences pharmaceutiques et de la recherche qui y est associée au sein de la « Health Valley » lémanique.

Il s'avère finalement important de pouvoir répondre à la demande croissante dans le canton de pharmaciens, cela d'autant plus qu'à la lumière des récentes informations annonçant une création d'une nouvelle unité de recherche et de production, l'activité dans ce secteur va en augmentation.

Le présent postulat demande une étude comprenant notamment les points suivants :

- *Les raisons de la dénonciation de la convention par le canton de Vaud ;*
- *L'impact de cette dénonciation sur l'accord du 30 juin 2000 «Sciences-Vie-Société » ainsi que sur le décret relatif au financement de l'EPGL votée par le Grand Conseil le 6 décembre 2000 et validée par le peuple vaudois le 10 juin 2001 ;*
- *Le bilan de cette collaboration UNIL-UNIGE ;*
- *Le nombre d'étudiants vaudois suivant la formation à l'EPGL ces cinq dernières années ;*
- *Le soutien aux étudiants vaudois souhaitant entrer dans l'EPGL ;*
- *La vision du Conseil d'Etat de l'avenir de la branche et sa stratégie pour la réaliser ;*
- *L'appui à la recherche dans ce domaine.*

Le Grand Conseil a renvoyé ce postulat au Conseil d'Etat lors de sa séance du 11 décembre 2018 en lui demandant réponse sur le premier ainsi que sur les deux derniers points ci-dessus.

1. RAPPORT DU CONSEIL D'ETAT

Le présent exposé des motifs fait office de rapport sur le postulat de Madame la Députée Catherine Labouchère et consorts « Ecole de pharmacie Genève-Lausanne (EPGL) : bilan et suites de la période transitoire », en tant qu'il répond aux demandes formulées par les postulants.

Le transfert de l'EPGL étant désormais pleinement effectif, la Convention a été dénoncée valablement, conformément aux dispositions qui y étaient définies. La résiliation sera effective le 7 juillet 2019. L'UNIL entend cependant poursuivre et renforcer ses activités d'enseignement et de recherche en sciences pharmaceutiques qu'elle juge essentielles pour contribuer au développement des projets prioritaires en sciences de la vie sur la place vaudoise. Le Conseil d'Etat salue ces développements étant donné l'importance du secteur pharmaceutique tant pour le développement sanitaire du canton que pour celui de l'innovation ou du dynamisme économique du canton.

Dans le domaine des sciences de la vie, dont la pharmacie fait partie intégrante, le canton de Vaud regroupe de nombreuses infrastructures de qualité, mais aussi des connaissances et des savoir-faire de pointe, notamment grâce à la densité unique de compétences académiques, scientifiques et industrielles présentes sur le territoire vaudois. Etendue à l'arc lémanique et plus globalement à la Suisse occidentale, la région est ainsi souvent qualifiée de «Health Valley».

Selon une étude réalisée par le Service de la promotion de l'économie et de l'innovation (SPEI), le canton compte environ 360 entreprises et 400 laboratoires actifs dans les sciences de la vie. L'écosystème vaudois ne cesse de s'enrichir avec :

- la création de start-up et les levées de fonds réalisés dans les start-up suisses et vaudoises ; un peu moins de 2/3 du montant des fonds levés par l'ensemble des start-up suisses en 2017 - soit 938 millions de francs - concerne le secteur des sciences de la vie, la plus importante levée de fonds ayant été réalisée par une start-up vaudoise pour un montant de près de 200 millions de francs en 2017 ;
- l'implantation de sociétés étrangères, à l'image des sociétés américaines Incyte - qui a choisi Yverdon-les-Bains pour implanter son premier site de production en dehors des Etats-Unis avec plus de 130 emplois à la clé et un investissement supérieur à 100 millions de francs - et Neogenomics - qui a choisi Rolle pour implanter son siège européen ainsi que des activités de recherche et développement ;
- l'extension d'entreprises déjà présentes dans le canton, à l'image de Merck à Aubonne - qui a récemment inauguré un nouveau centre de conditionnement - et de Ferring à St-Prex - qui a annoncé la création d'un nouveau centre de recherche avec la création de 50 nouveaux emplois et un investissement de plus de 30 millions de francs.

Le canton de Vaud est au cœur de la « Health Valley » qui comprend plus de 1'000 entreprises et qui a attiré, en 2016, 7,4% des investissements mondiaux en capital-risque dans le domaine des sciences de la vie spécifiquement. Comparé à la taille de la population, notre région figure en première position des investissements mondiaux en matière de capital-risque investi dans le domaine.

A noter encore qu'en termes de PIB, l'industrie pharmaceutique est comprise avec celles de la chimie et la métallurgie dans les statistiques officielles publiées par STATVaud. Ensemble, ces secteurs pèsent environ 7% du produit intérieur brut vaudois et ont connu une croissance annuelle moyenne de 6.9% entre 1997 et 2016, faisant de cette branche celle avec le taux de croissance le plus élevé, tous secteurs de l'économie confondus. Pour 2018 et 2019, les perspectives sont bonnes et confirment le rôle moteur de cette branche dans la croissance du PIB vaudois.

Dans ce contexte favorable, le Conseil d'Etat vaudois a mis en place et poursuit, depuis le début des années 2000, une stratégie proactive de soutien à ce secteur prioritaire, tant sur le plan académique et de la recherche que sur le plan du développement économique avec non seulement le soutien aux PME et start-up via les aides de la LADE (loi sur l'appui au développement économique, RSV 900.05) et via la plateforme Innovaud, mais également avec le soutien au développement de Biopôle, le parc d'innovation dédié aux sciences de la vie. Ce dernier connaît une croissance fulgurante depuis quelques années et a récemment annoncé, avec le soutien du canton de Vaud, la création de Startlab, un incubateur 100% dédié aux start-up des sciences de la vie.

Afin d'illustrer la volonté du canton de Vaud dans le déploiement de sa stratégie, des investissements significatifs ont été consentis par le Conseil d'Etat en 2015 avec l'appui du Grand Conseil. Convaincu de la nécessité de renforcer la position internationale du canton dans le domaine des sciences de la vie, et plus particulièrement dans celui de la recherche sur le cancer, le Conseil d'Etat avait soumis au Grand Conseil 4

projets de décret (EMPD) portant sur 88.75 millions de francs en faveur d'infrastructures liées aux sites de l'UNIL et du CHUV, dont un bâtiment destiné à l'oncologie et dédié au Ludwig Cancer Research (Ludwig). Conséquence de cet engagement fort des autorités, Ludwig a choisi Lausanne comme l'un de ses principaux sites mondiaux et a confirmé son intention d'investir plus de 100 millions de francs à Lausanne pour développer l'immunothérapie au cours des 10 prochaines années, dans le cadre d'un accord avec le canton qui définit une vision sur 30 ans.

Il convient de rappeler que cette stratégie et ce financement extraordinaire du Grand Conseil s'inscrivent dans le cadre d'une collaboration très étroite entre l'UNIL et le CHUV. Ces deux partenaires ont organisé, depuis 2007, la recherche des sciences de la vie, avec la concentration des forces de recherche fondamentale sur le campus de Dorigny, le regroupement de la recherche en immunologie et vaccinologie à Epalinges et le développement de la recherche clinique sur la cité hospitalière. La construction, sur le site du Bugnon, du nouveau bâtiment « Agora » dédié à rapprocher chercheurs et cliniciens, en partenariat avec la Fondation ISREC et l'EPFL, témoigne du succès de cette stratégie. Enfin, l'arrivée du Professeur George Coukos comme chef du Département d'oncologie UNIL-CHUV, spécialisé dans l'immuno-oncologie, a permis des liens avec Ludwig.

Dans ce contexte favorable et grâce à de solides partenariats entre les acteurs-clés du secteur, le canton entend donc à l'avenir renforcer son positionnement dans la sphère des sciences de la vie – à laquelle la pharmacologie appartient – en ciblant encore davantage sur des domaines d'innovation spécifiques, à la pointe de la recherche. Des disciplines innovantes comme la bioinformatique, l'imagerie médicale et la chirurgie robotique sont également en fort développement et font partie des domaines dans lesquels le canton de Vaud se positionne bien et doit affirmer un leadership sur la scène nationale et internationale. C'est donc tout naturellement que la stratégie du canton de Vaud pour développer la branche va s'orienter vers les domaines à fort potentiel de développement suivants :

- Immunologie : dans le canton, une centaine de laboratoires de recherche et une quinzaine d'entreprises de pointe assurent des avancées dans le traitement de maladies telles que le SIDA, la malaria et la tuberculose. Des partenariats entre les milieux académiques, médicaux et de l'ingénierie permettent le développement de dispositifs ou de solutions innovantes pour améliorer la prise en charge des patients.
- Oncologie : le canton de Vaud regroupe de nombreux centres de recherche et d'entreprises assurant une très haute qualité des soins ainsi que des compétences hautement qualifiées dans la lutte contre le cancer. Près de 6'000 chercheurs et employés sont actifs dans ce secteur. Le Swiss Cancer Center Lausanne (SCCL) rassemble 300 chercheurs internationaux, dès 2018, pour élaborer les traitements du futur. L'institut de recherche américain Ludwig, installé dans le canton de Vaud, va par ailleurs étendre ses activités.
- Neurosciences : cette union des technologies de pointe et de la médecine, visant à mieux comprendre le fonctionnement du cerveau, fait l'objet d'études menées par plusieurs acteurs du canton et de la région, notamment une septantaine de laboratoires de recherche et une vingtaine de sociétés spécialisées. Conception de robots, exosquelettes ou encore systèmes de réalité virtuelle sont imaginés comme solutions d'avenir.
- Santé digitale : les technologies les plus avancées au service de la santé voient des professionnels du secteur médical, des innovateurs et des entrepreneurs travailler en réseau. Ceux-ci sont au service d'une trentaine de laboratoires de recherche et d'une trentaine de sociétés, actifs de la prévention au traitement des patients.
- MedTech et microtechniques : les technologies médicales sont développées dans le canton de Vaud par des entreprises telles que Medtronic, Symbios, Intuitive Surgical, EMS ainsi que Valtronic. Fabriquant des appareils ou dispositifs médicaux, elles donnent un nouveau souffle au domaine de la santé. Le savoir-faire historique du canton en matière de miniaturisation, de micromécanique et de mécatronique (originellement issu de l'horlogerie) trouve aujourd'hui des prolongements dans une dizaine de secteurs d'activités, comme les MedTech. Une cinquantaine de fournisseurs actifs dans ce domaine sont basés dans le canton.
- Technologies de laboratoire et de diagnostic : grâce à la collaboration entre les domaines des nanotechnologies et de l'analyse diagnostique, des outils et applications de pointe sont mis au point dans le canton de Vaud, où une vingtaine de laboratoires de recherche et une dizaine d'entreprises sont actifs, notamment dans l'imagerie médicale.

La pharmacologie transparait clairement dans ces différents domaines des sciences de la vie et restera un projet de développement prioritaire dans le canton.

2. CONCLUSION

Vu ce qui précède, le Conseil d'Etat a l'honneur de proposer au Grand Conseil :

- de prendre acte du rapport sur le postulat Catherine Labouchère et consorts « Ecole de pharmacie Genève-Lausanne (EPGL) : bilan et suites de la période transitoire »

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 29 mai 2019.

La présidente :

N. Gorrite

Le chancelier :

V. Grandjean

PROJET DE DÉCRET

abrogeant celui du 6 décembre 2000 sur le regroupement de l'Ecole romande de pharmacie

du 29 mai 2019

LE GRAND CONSEIL DU CANTON DE VAUD

vu la résiliation par l'Université de Lausanne de la Convention du 8 juillet 2003 réglant le transfert à l'Université de Genève de la section de pharmacie de la Faculté des sciences de l'Université de Lausanne, avec effet au 7 juillet 2019,
vu le projet de décret présenté par le Conseil d'Etat

décète

Art. 1

¹ Le décret du 6 décembre 2000 sur le regroupement de l'Ecole romande de pharmacie est abrogé.

Art. 2

¹ Le présent décret entre en vigueur le 8 juillet 2019.

² Le Conseil d'Etat est chargé de l'exécution du présent décret. Il en publiera le texte conformément à l'article 84, alinéa 1, lettre a) de la Constitution cantonale, et le mettra en vigueur, par voie d'arrêté, conformément à l'alinéa 1 ci-dessus.